

Les titres d'adhésion sont dématérialisés. Désormais, donc, l'adhérent recevra un mail automatique avec sa licence en PDF et les informations relatives à l'assurance. DONC OBLIGATION D'UNE ADRESSE MAIL PERSONNELLE

L'augmentation successive des tarifs postaux depuis plusieurs années nous contraint à inclure maintenant ces frais dans le coût de l'adhésion. Une sur-cotisation de 10 € est demandée pour les adhérents ne disposant pas d'accès à internet et souhaitant recevoir tous les courriers (programme, licence, séjours...etc) par la Poste.			
Internet	La Poste	Licence	Assurance
48 €	58 €	IRA	Individuelle Responsabilité civile et accidents corporels personnels et matériels RC + AC. Assistance et rapatriement. Licence obligatoire pour les adhérents participant à un séjour et à la Rando Santé
26 €	36 €	-	Pour les adhérents licenciés FFRP dans un autre club. Joindre obligatoirement la photocopie de la licence FFRP 2021 (assurance IR minimum)
32 €	42 €	IRFFH	Pour les adhérents possédant la licence de la Fédération Handisport (FFH). Fournir la copie.
Les adhérents « membres honoraires » de la section qui ne participent à <u>aucune randonnée</u> bénéficient d'un tarif réduit de 26 € avec la licence-assurance FS ASPTT s'ils disposent d'un accès internet ou 36 € s'ils n'en ont pas.			

Le tarif comprend : la licence FFRP (25,85€ ou 28€ selon IR ou IRA), le Droit d'Adhésion au Club (DAC) pour bénéficier des services et aides du club omnisports (4 €), le Droit d'Adhésion Fédéral, part revenant à la FS ASPTT (7 €), la part de la section (DAA) pour les activités de la section.

Poursuite de la Marche Nordique (Marche Dynamique avec propulsion à dissocier de la randonnée avec des bâtons télescopiques). Pour participer aux séances, il faut s'acquitter de la cotisation rando (IRA) + la sur-cotisation Marche Nordique de 15 € pour l'année. Il est impératif également de produire un certificat médical propre à l'activité. (modèle du certificat médical mentionnant les informations nécessaires ci-dessous).

Les séances se déroulent le lundi matin à 9h30 pour une durée de 2h00 (dont 10/15mn d'échauffement et 10/15mn d'étirement en fin d'activité), sur un parcours de 6 à 9 km en forêt verte, et débiteront en Novembre 2022.

- **CERTIFICAT MÉDICAL** – Le Certificat médical d'Absence de Contre Indication (CACI) à la pratique de la randonnée est obligatoire, il doit être renouvelé tous les 3 ans à la date de fin de validité pour tous les adhérents y compris pour les + de 70 ans, pour la Marche Nordique et pour la Rando Santé. Ceux qui souhaitent s'inscrire à des compétitions (Rando Challenge et Marche Aquatique côtière) doivent avoir la mention «en compétition» inscrite sur le Certificat Médical. Fournir chaque année intermédiaire de non renouvellement du CM (les 2 années suivantes), une attestation manuscrite signée indiquant que vous avez répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé QS-Sport (cerfa N°15699*01). Ne pas joindre le questionnaire de santé QS Sport mais seulement l'attestation signée. En résumé, vous avez donc à joindre à votre adhésion soit le CM renouvelé soit l'Attestation de santé manuscrite signée. Le questionnaire QS-

Sport et un formulaire d'attestation vierge sont disponibles ci-dessous en téléchargement.

- **L'assurance de la licence FFRP** couvre uniquement la durée de validité du certificat médical c'est à dire 1 an, 2 ans ou 3 ans (selon résultats du questionnaire de santé) à compter de sa date d'établissement. Dès que vous avez déposé au club votre dossier complet avec le CM, vous êtes couvert par l'assurance de la licence même si celle-ci ne vous a pas encore été remise. Pour des raisons évidentes de sécurité, tout adhérent, hors limite de validité du CM, ne pourra être accepté en randonnée avec le club.
- **Le DAC Omnisports ASPTT Rouen (4 €)** n'est payable qu'une seule fois. Les adhérents déjà inscrits pour 2022-2023 à une autre section de l'ASPTT peuvent déduire la somme de 4€ de leur cotisation globale. **Indiquer obligatoirement** le nom de l'autre section sur le formulaire d'adhésion papier.
- **Certaines entreprises** et administrations accordent des aides aux salariés et aux retraités. Les intéressés doivent se renseigner auprès de leur CE de rattachement.
- **Abonnement à « Passion Rando »**. Ceux qui disposent d'un accès internet peuvent commander le magazine au tarif de **10€** directement sur le site de la FFRP : <https://www.ffrandonnee.fr/passion-rando/passion-rando-magazine.aspx>

Pour ceux qui n'ont pas accès à internet, joindre un chèque séparé de **10 €** à l'ordre de l'ASPTT Rouen randonnée pédestre avec l'adhésion annuelle et cocher la case correspondante sur le formulaire d'adhésion.

Pour tout renseignement complémentaire :

Corinne BELLENGER – Présidente – Tél. 06 70 11 49 00

- Françoise DUCIMETIERE – Secrétaire – Tél. 06 11 54 31 80
- Michèle LEBARBIER – Responsable des adhésions – Tél. 02 35 75 18 14
- Marie-Laurence TROCHARD – Gestion Site Internet – Tél. 06 76 12 21 43
- Ghislaine DUCCI – Responsable envoi convocations papier _ Tél. 06 83 07 58 27